

J'INSTALLE UNE PISCINE

La déclaration préalable de travaux ou le permis de construire ainsi que les documents qui l'accompagne doivent être déposés en 2 exemplaires auprès du service autorisations d'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc ou par voie dématérialisée.

1. Quelles formalités respecter ?



PISCINE ENTERRÉE

Les formalités à respecter vont dépendre de la taille de votre piscine.

Si la couverture a plus de 1.80 mètre de haut, quelle que soit la superficie (R. 421-1)	Permis
Si le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100m ² , non couverte ou dont la couverture fait moins de 1.80 mètre de hauteur au-dessus du sol (R. 421-9 f)	Déclaration préalable de travaux
Si le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10m ² , non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètre de hauteur au-dessus du sol (R.421-2 d)	Aucune
Pour toutes les piscines citées ci-dessus, si votre logement est situées dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, en site classé ou en instance de classement (R.421-11 II d)	Déclaration préalable de travaux

PISCINE HORS SOL

Les formalités à respecter vont dépendre de la durée d'installation par an.

Moins de 3 mois	Aucune
Moins de 3 mois et située dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, en site classé ou en instance de classement	Déclaration préalable de travaux
Plus de 3 mois	Se reporter à la réglementation des piscines enterrées

2. Je me renseigne sur la réglementation qui s'applique à mon terrain



Je m'informe sur la zone où est située ma parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (exemple zone UB) et je prends connaissance du règlement qui lui correspond (article 1 ; 2 ; 7 ; 9 ; 10 ; 11-3).

Pour les lotissements de 0 à 10 ans, un règlement particulier peut s'appliquer (se renseigner auprès du service autorisations d'urbanisme).

OU TROUVER LES RENSEIGNEMENTS ?

- Auprès du service autorisations d'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc ;
- Sur le site internet www.saint-brieuc.bzh (rubrique au quotidien/urbanisme/le PLU en ligne).

3. Je remplis en formulaire de déclaration préalable



Je dois utiliser un formulaire administratif réglementé, édité par le CERFA (référence 13703* ou 13406*).

COMMENT SE PROCURER LE FORMULAIRE ?

- Auprès du service autorisations d'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc ;
- Sur le site internet www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R208

4. Je prépare les documents à joindre au formulaire de déclaration



LE PLAN DE SITUATION

Je situe (au feutre, surligneur, etc.) mon terrain dans la commune.

Je peux me servir du plan de la ville comme support, que je peux trouver :

- Auprès du service autorisations d'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc ;
- Sur le site internet www.cadastre.gouv.fr.



LE PLAN DU TERRAIN (DIT « DE MASSE »)

J'indique à l'échelle l'emplacement envisagé pour la piscine en précisant les mesures du projet et d'implantation par rapport à la limite séparative.

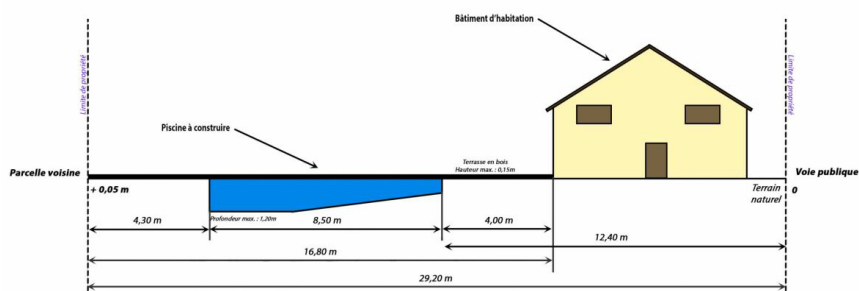
J'utilise un extrait du cadastre que je peux obtenir :

- Auprès du service autorisations d'urbanisme de la Ville de Saint-Brieuc ;
- Sur le site internet www.cadastre.gouv.fr (en indiquant mon adresse ou les références de ma parcelle : lettre(s) et chiffre).

LE PLAN DE COUPE

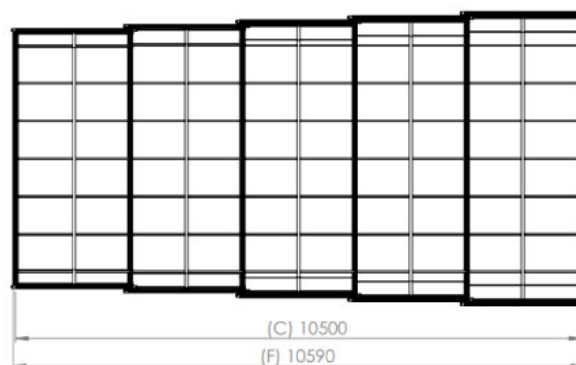
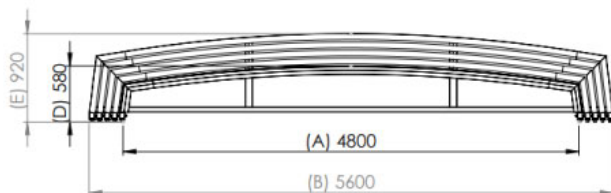
→ Je dessine une vue en coupe du terrain naturel avec l'implantation de la piscine et de l'abri.

→ J'indique les mesures.



LES PLANS DE FACADES ET DES TOITURES (COTÉS ET À L'ÉCHELLE)

Largeur intérieure : 4800 mm(A)
Largeur extérieure : 5600 mm(B)
Longueur intérieure : 10500 mm(C)
Longueur extérieure avec façades: 10590 mm(F)
Hauteur petite voute : env. 580 mm(D)
Hauteur grande voute : env. 920 mm(E)
RAL7016
Toiture en polycarbonate alveolaire de 8mm
Partie verticale en polycarbonate transparent
Façade démontable



LA DESCRIPTION DU PROJET

Je décris l'aspect de la piscine sur le formulaire ou sur les plans, en indiquant :

- les matériaux (liner, coloris), les dimensions (profondeur, largeur, longueur) ;
- je joins une image du catalogue, une photo, une notice, etc. ;
- je peux prendre une photo des lieux et signaler dessus l'emplacement de la piscine.

Par exemple :

Piscine enterrée, liner gris.

Dimensions : 8m de long / 4m de large / 1,50m de profondeur



3. Je souhaite contacter le service autorisations d'urbanisme

ACCUEIL PHYSIQUE

- Les mardis, jeudis et vendredis : 8h30 - 12h30
- Les mercredis : 8h30 - 12h 30 et 13h30 - 16h30
- Fermé le lundi

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- Les mardis, mercredis et jeudis : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30
- Les vendredis : 8h30 - 12h 30
- Fermé le lundi

02 96 62 55 57
urbanisme@saint-brieuc.fr

